



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Le Président du conseil d'administration
à

Monsieur Jacques NOAILLE
Secrétaire général de UNSA SDIS 33
18, allée des vignes
33360 CARIGNAN DE BORDEAUX

Bordeaux, le 5 janvier 2021

DIR/GADS/SAJ-ID/PJ/AM/2021-784
Affaire suivie par le Contrôleur Général Jean-Paul DECELLIERES

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier du 4 janvier 2021, vous avez souhaité me solliciter concernant les effectifs de sapeurs-pompiers professionnels du SDIS de la Gironde.

Vous expliquez les motifs qui vous ont amené à voter défavorablement en Comité Technique concernant le projet de réorganisation des potentiels opérationnels journaliers et d'affectation de VSAV supplémentaires, présenté le 18 décembre dernier. Ainsi, vous estimez que la baisse du nombre de sapeurs-pompiers professionnels de garde sur le CIS d'Ornano et l'affectation d'un VSAV supplémentaire sur le CIS de la Benaugue est de nature à affaiblir la couverture des risques de la commune de Bordeaux.

Enfin, vous avez souhaité formuler des propositions basées sur une augmentation des effectifs de sapeurs-pompiers professionnels sur les trois groupements couvrant l'agglomération bordelaise.

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention des éléments que vous développez dans votre correspondance et vous remercie de me donner l'occasion d'échanger une nouvelle fois avec vous sur cette thématique.

Je partage avec vous le constat de l'augmentation très forte du nombre de missions pour secours d'urgence et d'assistance aux personnes sur notre département. Vous le savez, nous travaillons sans relâche pour faire évoluer favorablement cette situation avec l'ensemble des partenaires concernés, au premier titre desquels l'ARS Nouvelle Aquitaine et Madame la Préfète.

Néanmoins, n'étant pas décideurs dans ce domaine, il est nécessaire de tenir compte des réalités constatées aujourd'hui sur le terrain et dont vous vous faites régulièrement l'écho.

Dans ce cadre, nous avons entamé, depuis plusieurs années maintenant, un travail de fond sur le financement du SDIS de la Gironde. Au delà d'une sollicitation au niveau national pour faire évoluer une situation très défavorable à notre département en raison de la forte augmentation de sa population, j'ai réuni l'ensemble des financeurs publics du SDIS afin d'accompagner cette évolution démographique avec des moyens supplémentaires.

Dans un contexte économique complexe du fait de décisions portées par le Gouvernement, qui réduisent considérablement les marges de manœuvre des

collectivités locales, une solution a permis d'arriver à un compromis, accepté par la quasi totalité des partenaires du SDIS. Ce premier effort a ainsi permis de créer 42 nouveaux emplois de sapeurs-pompiers professionnels et d'acquérir plusieurs engins, destinés notamment à réduire la problématique des couvertures secteur que vous évoquez.

Ce travail de fond se poursuit aujourd'hui afin de poursuivre les nécessaires évolutions du SDIS, qui doivent lui permettre de continuer de délivrer les secours dans de bonnes conditions.

Comme vous l'évoquez, les négociations avec la Métropole de Bordeaux avancent de manière très positives. Ainsi, je vous confirme que j'ai obtenu un engagement fort du président ANZIANI, président de Bordeaux métropole, qui devrait nous permettre d'envisager de nouvelles créations d'emplois à courte échéance. La Métropole devant encore délibérer sur son propre budget, j'espère avoir très rapidement l'occasion de vous confirmer l'officialisation de cette participation volontaire de 3,5 millions d'euros au budget de fonctionnement du SDIS.

Dans cet intervalle de temps, je n'ai pas souhaité que notre établissement reste inactif sur ces dossiers et que les problématiques de couverture des risques soient d'ores et déjà prises en compte, dans le périmètre qui est le nôtre à l'heure actuelle.

Les services du SDIS, sous la responsabilité du Contrôleur Général Jean-Paul DECELLIERES, ont travaillé sur différents scénarios.

Les études menées, notamment par l'équipe en charge de la rédaction de la future mise à jour du SDACR, ont conduit à faire plusieurs constats. Parmi ceux-ci, est apparu assez nettement un déséquilibre dans la sollicitation des différents CIS de l'agglomération bordelaise et un décalage entre les périodes de sollicitation des sapeurs-pompiers volontaires et la réalité de l'activité opérationnelle. Il a également été confirmé de manière chiffrée le déséquilibre concernant le déplacement de vecteurs sanitaires hors métropole vers celle-ci.

En se basant sur ces constats, il a été décidé de procéder à un rééquilibrage des moyens déployés. Ainsi, 3 nouveaux VSAV ont été affectés sur l'agglomération, les effectifs de sapeurs-pompiers professionnels des CIS de Bruges, Mérignac et Saint Médard ont été augmentés, les potentiels opérationnels ont été modifiés pour mieux intégrer les sapeurs-pompiers volontaires sur les plages de forte activité opérationnelle. L'ensemble des potentiels opérationnels journaliers a été augmenté, hormis le CIS Ornano. Concernant ce dernier, il est maintenu au niveau précédent, hormis sur une courte période comprise entre 7h30 et 10h le matin, à un moment où l'activité opérationnelle est encore faible.

Ces mesures ont été mises en place à titre expérimental. Elles sont destinées à répondre à courte échéance aux enjeux actuels. La modification des heures de sollicitations des SPV nécessite une adaptation qui ne peut être envisagée de manière immédiate et un travail important doit être mené afin d'arriver à l'objectif affiché.

Ainsi, j'ai la conviction que la couverture opérationnelle de l'agglomération devrait être améliorée par les mesures qui ont été adoptées.

Bien entendu, même si je tiens à saluer l'engagement citoyen que constitue le volontariat, je n'ignore pas non plus les difficultés sociétales qui peuvent peser aujourd'hui sur celui-ci.

Il convient, comme vous le proposez, de rechercher à solidifier notre structure et de ne pas transformer les sapeurs-pompiers volontaires en supplétifs du dispositif, destinés à masquer des nécessités devant être légitimement accomplies par des sapeurs-pompiers professionnels.

Ainsi, dans le cas où la Métropole de Bordeaux concrétiserait son engagement financier volontaire, ce dont je ne doute pas, je m'engage à consacrer la majeure partie de ces ressources à créer des emplois de sapeurs-pompiers professionnels dans les CIS de l'agglomération.

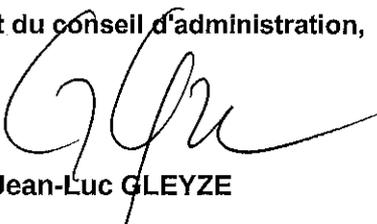
Je partage avec vous le besoin urgent de renforcement. Un concours de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels devant être organisé fin 2021, nous ne pouvons pas attendre 18 mois pour procéder à des recrutements.

Ainsi, je retiens avec beaucoup d'attention votre proposition de recrutement temporaire de sapeurs-pompiers contractuels pour subvenir durant cette période à nos besoins en personnels.

En conclusion, je tiens à vous remercier pour votre engagement en faveur de notre établissement. Comme vous pouvez le voir, nous partageons de nombreux points de convergence dans nos analyses. Je reste à votre écoute pour poursuivre cet échange constructif, au profit de la sécurité des girondines et des girondins.

Je vous prie de croire, monsieur le secrétaire général, en l'assurance de mon engagement dévoué pour la Gironde.

Le Président du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JL GLEYZE', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Luc GLEYZE